

Règlement du jeu-concours « Grand jeu de Noël NATHAN 2018 »

ARTICLE 1 : Organisation du Jeu

Les éditions NATHAN (ci-après désignées « NATHAN »), 25 avenue Pierre de Coubertin 75211 Paris Cedex 13, une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 euros, dont le siège social est situé 30 place d'Italie 75702 Paris Cedex 13, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 393 291 042, organisent du 30 novembre 2018 au 18 décembre 2018 minuit inclus un jeu-concours intitulé « 1 an de livres pour votre enfant (ci-après dénommé le « Jeu »).

ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures, disposant d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail valide, ayant au moins 1 (un) enfant, et résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Martinique, au Liban, à la Réunion, en Polynésie française, au Maroc, en Suisse, en Belgique, en Tunisie, en Nouvelle Calédonie, au Sénégal ou en Guyane française.

1 (une) seule participation au Jeu sera acceptée par jour et par foyer (même nom, même adresse postale).

Sont exclus les salariés et représentants de NATHAN ainsi que les membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation et/ou à la gestion du Jeu.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

NATHAN ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçues ou arrivées trop tardivement.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, et plus généralement non conforme au Règlement ne sera pas pris en compte.

ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu

La participation au Jeu s'effectue exclusivement par Internet soit :

- Via le lien du Jeu communiqué dans l'email promotionnel adressé à nos prospects (ci-après le « Mail ») ;
- Via le lien du Jeu diffusé sur les pages Facebook accessibles aux adresses suivantes (ci-après les « Pages Facebook ») : <https://www.facebook.com/GrandiravecNathan/> et <https://www.facebook.com/aimerlireavecnathan/>

La participation au Jeu via Facebook nécessite d'être inscrit sur Facebook et de disposer d'un compte personnel.

Le principe du Jeu est un instant gagnant. Pour gagner, la mention « Gagné » doit apparaître.

Le Jeu se déroule de la manière suivante :

- Le participant doit se rendre sur l'une des Pages Facebook ou ouvrir le Mail ;
- Le participant doit cliquer sur le lien du Jeu ;

- Le participant arrive alors sur la page d'accueil du Jeu (ci-après la « Page du Jeu ») et est invité à compléter le formulaire d'inscription en communiquant son nom, prénom, email, code postal, et la date de naissance de son enfant,
- Le participant déclare avoir lu et accepté le Règlement du Jeu en cliquant sur la case à cocher,
- Le participant accède à l'écran sur lequel il doit gratter la couverture d'un livre,
- Si la mention « Gagné » apparaît, il est indiqué au participant qu'il a remporté un prix et il lui est alors demandé de compléter un nouveau formulaire afin de renseigner ses coordonnées postales afin de recevoir son prix,
- Si la mention « Perdu » apparaît, il est précisé au participant qu'il peut retenter sa chance dès le lendemain,
- Si un participant joue 2 (deux) fois dans la même journée, le participant est redirigé vers une page de résultat où apparaît la mention « Déjà joué ». Il lui est précisé qu'il peut retenter sa chance dès le lendemain,
- Dans tous ces cas, le participant peut inviter ses amis majeurs et parents, à participer au Jeu.

ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants

Il y aura 5 (cinq) gagnants pour toute la durée du Jeu, qui seront déterminés selon l'heure de l'instant gagnant fixée aléatoirement.

Il ne peut y avoir qu'1 (un) seul prix attribué par participant pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 5 : Prix

Chaque gagnant remportera un lot composé de 12 (douze) livres NATHAN, expédié sous la forme d'1 (un) livre par mois pendant 1 (un) an.

La composition du lot remporté par chaque gagnant, est fonction de la date d'anniversaire/âge de l'enfant renseigné dans le formulaire de collecte.

- Si l'enfant du gagnant a entre 0 et 3 ans, le lot sera composé de :
 - o 1 (un) livre de la collection *Petit Nathan histoire à toucher* (prix unitaire 13,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *comptines pour petits doigts* (prix unitaire 7,90€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *365 activités avec mon tout-petit* (prix unitaire 12,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *max et lapin* (prix unitaire 5,90€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *Questions/réponses 3+* (prix unitaire 6,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *papoti papota* (prix unitaire 8,00€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *ouistiti* (prix unitaire 6,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *Edmond* (prix unitaire 7,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *T'choupi* (prix unitaire 5,70€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *imagier ou histoire animée Kididoc* (prix unitaire 7,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *kididoc à jouer* (prix unitaire 11,50€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *coloriage T'choupi sans dépasser* (prix unitaire 5,90€TTC)

La valeur totale du lot (prix total des 12 (douze) livres) est de 101,60 € TTC (cent un euros et soixante centimes toutes taxes comprises).
- Si l'enfant du gagnant a entre 3 et 6 ans, le lot sera composé de :
 - o 1 (un) livre de la collection *Edmond* (prix unitaire 7,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *Je joue et j'apprends* (prix unitaire 12,00€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *Splat* (prix unitaire 5,95€TTC)
 - o 1 (un) livre de la collection *bien être des petits* (prix unitaire 13,90€TTC)
 - o 1 (un) coffret *Montessori* (prix unitaire 22,90€TTC)

- 1 (un) livre de la collection *Timoto* (prix unitaire 6,95€TTC)
- 1 (un) livre de la collection *je touche je peins avec les mains* (prix unitaire 13,90€TTC)
- 1 (un) livre de la collection *Grand album* (prix unitaire 11,50€TTC)
- 1 (un) livre de la collection *Questions /réponses 5+* (prix unitaire 6,95€TTC)
- 1 (un) livre de la collection *Dokéo 3/6* (prix unitaire 14,90€TTC)
- 1 (un) livre de la collection *kididoc 4+* (prix unitaire 12,95€TTC)
- 1 (un) album animé (prix unitaire 16,90€TTC)

La valeur totale du lot (prix total des 12 (douze) livres) est de 146,75 € TTC (cent quarante-six euros et soixante-quinze centimes toutes taxes comprises).

- Si l'enfant du gagnant est âgé de 6 à 10 ans, le lot sera composé de :
 - 1 (un) livre de la collection *bien être des petits* (prix unitaire 13,90€TTC)
 - 1 (un) cahier *Filliozat* (prix unitaire 12,90€TTC)
 - 1 (un) cahier *colibris* (prix unitaire 8,90€TTC)
 - 1 (un) coffret *Montessori astronomie* (prix unitaire 22,90€TTC)
 - 1 (un) livre de la collection *pop-up toi-même* (prix unitaire 11,95€TTC)
 - 1 (un) très grand album (prix unitaire 14,95€TTC)
 - 2 (deux) livres de la collection *premières lectures* (prix unitaire 5,60€TTC) ou *premier romans* (prix unitaire 6,20 €TTC) selon l'âge de l'enfant
 - 1 (un) livre de Françoise Boucher (prix unitaire 10,90€TTC)
 - 1 (un) livre de la collection *chevalier des gringoles* (prix unitaire 15,50€TTC)
 - 1 (un) livre de la collection *pingouins en pagaille* (prix unitaire 9,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la collection *Questions/réponses 7+* (prix unitaire 6,95€TTC)

La valeur totale du lot (prix total des 12 (douze) livres) est comprise entre 140 € TTC (cent quarante euros toutes taxes comprises) et 141,20 € TTC (cent quarante et un euros et vingt centimes toutes taxes comprises).

- Si l'enfant du gagnant est âgé de 10 ans et plus, le lot sera composé de :
 - 1 (un) livre de la série *Kepler* (prix unitaire 11,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la série *Merlin* (prix unitaire 15,95€TTC)
 - 1 (un) roman *Nos étoiles contraires* (prix unitaire 16,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la série *Gary cook* (prix unitaire 17,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la série *U4* (prix unitaire 17,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la série *Les puissants* (prix unitaire 17,95€TTC)
 - 1 (un) roman *La Cité de l'oubli* (prix unitaire 17,95€TTC)
 - 1 (un) roman *Qui ment* (prix unitaire 17,95€TTC)
 - 2 (deux) livres de la collection *Questions/réponses Collège* (prix unitaire 6,95€TTC)
 - 1 (un) livre de la collection *Dokéo « les tops de »* (prix unitaire 12,90€TTC)
 - 1 (un) livre *Ma vie sous algorithmes* (prix unitaire 16,90€TTC)

La valeur totale du lot (prix total des 12 (douze) livres) est de 178,30 € TTC (cent soixante-dix-huit euros et trente centimes toutes taxes comprises).

La valeur indiquée pour les prix correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix

Les gagnants recevront 1 (un) livre du lot chaque mois par courrier postal à l'adresse qu'ils auront indiquée.

NATHAN ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des prix par la Poste ou le transporteur ainsi que des dysfonctionnements des services postaux.

Les prix ne pourront en aucun cas être repris ou échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, NATHAN se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni ré-attribués ni renvoyés et resteront la propriété de NATHAN. Le gagnant concerné perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de NATHAN ne puisse être engagée.

ARTICLE 7 : Informations générales

NATHAN est autorisée à procéder à toute vérification concernant l'identité et les coordonnées des participants. Toute information fautive, tentative de tricherie et/ou tout manquement à une/plusieurs disposition(s) du Règlement, entraînera l'élimination définitive du participant.

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom et commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné, et ceci pour une durée maximale de 1 (un) an à compter de la clôture du Jeu.

ARTICLE 8 : Limites de responsabilité

NATHAN ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu.

NATHAN ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

NATHAN ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

En participant à ce Jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul les frais de connexion Internet, ainsi que tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession du prix et de son utilisation.

Facebook ne peut être considérée comme responsable en cas de problème lié directement au Jeu, considérant que la promotion n'est pas associée à, ou gérée ou sponsorisée par Facebook. Dans ce cadre, Facebook est donc déchargée de toute responsabilité, ce que les participants acceptent.

NATHAN décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du site Facebook, et/ou relative à l'utilisation et les contenus de Facebook.

ARTICLE 9 : Données à caractère personnel

Les informations recueillies à partir du formulaire de participation au Jeu font l'objet d'un traitement informatique destiné à NATHAN et son entité juridique de rattachement, en vue de permettre aux participants de participer au Jeu. Conformément à la Loi Informatique et Liberté de 1978 modifiée, du règlement (UE) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de

portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer ses droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à contact-donnees@sejer.fr en joignant une copie de leur pièce d'identité.

Les participants disposant d'un compte chez NATHAN, antérieurement à leur participation au Jeu, sont avertis qu'une demande de suppression de leurs données à caractère personnel pourra engendrer la suppression dudit compte chez NATHAN.

ARTICLE 10 : Modification du Règlement

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par NATHAN et publié par annonce en ligne sur la Page du Jeu. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

NATHAN se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

ARTICLE 11 : Loi applicable et litige

Le Règlement est régi par la loi française.

NATHAN se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du Règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les prix et/ou leur réception, 1 (un) mois après la fin du Jeu.

ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le Règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits dans le Mail, sur les Pages Facebook et/ou sur la Page du Jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.